Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Feux du 1er août : attention aux incendies !

Les fortes chaleurs de ces derniers jours et les vents qui pourraient augmenter les risques d'incendie incitent le Service des forêts, de la faune et de la nature, d'entente avec la Police cantonale et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud, à édicter des recommandations en vue des manifestations du 1er août.

Respecter les distances de sécurité de 50 mètres au moins pour les feux par rapport aux bâtiments et aux forêts.

Communes et particuliers sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre les incendies et ne pas laisser les feux sans surveillance.

La population est invitée à utiliser les engins pyrotechniques avec une prudence accrue.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces recommandations.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 juillet 2001